

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur



23089458

lie.

03 JUL. 2023

Greffe

N° d'entreprise : 0452 688 706

Nom

(en entier) : **BELGOMALT**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Charleroi 40, 5030 Gembloux, 5030 Gembloux**

Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du commissaire

Extrait des décisions écrites des actionnaires en date du 23 décembre 2022:

"Les actionnaires décident à l'unanimité et par écrit de renouveler le mandat du Mazars Bedrijfsrevisoren – Réviseurs d'entreprises BV, ayant son siège social Bolwerklaan 21 boîte 8, 1210 Bruxelles (Belgique), immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0428.837.889, représenté par M. Anton Nuttens, en tant que commissaire de la société avec effet immédiat

Le commissaire est nommé pour une période de trois ans et exercera ses fonctions de contrôle en relation avec les exercices sociaux clôturés le 30 juin 2023, 30 juin 2024 et 30 juin 2025. Son mandat prendra fin automatiquement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui devra se prononcer sur les comptes annuels en relation avec l'exercice clôturé le 30 juin 2025.

(...)

• Procuration :

Les actionnaires accordent unanimement et par écrit une procuration spéciale et irrévocable à M. Mats Muys et M. Carl Van den Bossché, chacun avec la faculté d'agir seul et le pouvoir de substitution pour accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de la/des décision(s) reprise(s) ci-dessus, y compris auprès du guichet d'entreprise, du greffe du tribunal de l'entreprise, de la Banque-Carrefour des Entreprises, de la Banque Nationale de Belgique, du secrétariat social, de l'ONSS, de l'administration de la TVA, de l'administration des impôts sur le revenu et de toute administration, autorité, entité ou personne publique ou privée (y compris employés, clients, fournisseurs, débiteurs et créanciers) avec une promesse de ratification par la société si besoin en est."

Mats Muys, mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/07/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).